

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 avril 2018 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL, Julien MAHIEU, Elisabeth CAPRON et Christine CAMPAGNE conseillers municipaux.

Etait excusée : Madame Alexandra HERMANT

Madame Alexandra HERMANT donne pouvoir à Monsieur Bernard DE REU

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation des Procès-Verbaux des réunions du 07 mars 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 07 mars 2018

Le conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité.

II. Compte administratif 2017 et Budget Primitif Assainissement 2018

a. Compte administratif 2017

Monsieur le Maire explique les différents postes du compte administratif 2017 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2017 n'appelle aucune remarque particulière.

Section de fonctionnement :	en dépenses	: 78 697.22€
	en recettes	: 87 812.35€
Soit un excédent de fonctionnement 2017 de 9 115.13€		

Section d'investissement :	en dépenses	: 54 723.32€
	en recettes	: 52 559.20€

Soit un déficit d'investissement 2017 de **2 164.12€**, auxquels viennent s'ajouter l'excédent d'investissement de 2016 de **105 876.83€**. Il ressort de l'exercice 2017 un résultat d'investissement excédentaire de **103 712.71€**.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DENNE, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le Compte Administratif 2017 est voté à l'unanimité.

b. Budget primitif 2018

Monsieur le maire explique le budget primitif 2018 et énonce les différents postes de dépenses.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement **100 140.13€** en dépenses comme en recettes

Section d'investissement **162 224.43€** en dépenses comme en recettes

Monsieur Julien MAHIEU se demande pourquoi dans le compte « 21532 : réseaux d'assainissement » une somme de 125 000 euros est inscrite.

Monsieur le maire explique que cette somme est prévue pour la partie assainissement des travaux de la rue Jacques Brel.

Après délibération, le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

III. Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire aborde le sujet des taux d'imposition pour l'année 2018. Il rappelle que ceux-ci non jamais l'objet d'une revalorisation depuis son élection en tant que Maire de la commune.

Après examen des finances de la commune, il propose d'augmenter légèrement les taux chaque année pour ne pas avoir à subir une hausse importante dans les années futures.

Il propose donc à l'assemblée des simulations d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2018.

Après discussions, 7 vote contre et 5 vote pour augmenter les taux d'imposition.

Les taux resteront donc identiques comme cela est le cas depuis de nombreuses années.

IV. Compte administratif 2017 et Budget Primitif commune 2018

a. Compte administratif 2017

Monsieur le Maire explique les différents postes du compte administratif 2017 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2017 est la suivante :

Section de fonctionnement :	en dépenses	: 602 914.56€
	en recettes	: 1 093 787.01€

Soit un excédent de fonctionnement 2017 de **490 872.45€**, dont l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 293 780.17€.

Messieurs Bernard DENNE précise que les frais de télécommunication ont fortement baissés pour l'année 2017. Pour comparaison en 2016 au compte administratif le poste « 6262 : Frais de télécommunication » s'élevait à 11224.01 et en 2017 il est de 6620.78 € soit une baisse de 41%. Cette diminution est due à la renégociation des contrats, à l'arrêt de certaines lignes et au changement d'opérateur pour la mairie.

Section d'investissement :	en dépenses	: 305 291.22€
	en recettes	: 328 293.27€

Soit un excédent d'investissement 2017 de **23 002.05 €**.

L'année 2017 se clôture avec un résultat final excédentaire de 513 874.50 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DENNE, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Madame Patricia COPIN demande des explications sur les dépenses de fonctionnement et en particulier sur les dépenses de personnel. Elle estime que ces dépenses sont trop élevées.

Monsieur Julien MAHIEU estime que les indemnités payées au comptable de la trésorerie Madame Michèle ADAMSKI ne sont pas justifiées.

Après délibération, le Compte Administratif 2017 est voté à 11voix pour et 1 voix contre.

b. Budget primitif 2018

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit (sans augmentation d'impôts) :

- Section de fonctionnement **1 246 137.17€** en dépenses comme en recettes
- Section d'investissement **531 438.89€** en dépenses comme en recettes

Monsieur le Maire donne le détail des travaux décidés et prévus par la commission du budget.

Un débat s'ouvre.

Certains membres du conseil se demande pourquoi certains travaux ne seront pas effectués cette année, notamment la réfection de la rue Jacques Brel.

Monsieur le Maire répond que la commune ne dispose pas des fonds nécessaires pour les effectuer et que les banques ne sont pas certaines de pouvoir nous financer.

Il propose de reporter ceux-ci en 2019 car des prêts tombent à échéance l'année prochaine.

De plus, certains travaux sont déjà engagés comme la réhabilitation des toilettes de l'école, la réfection des épaufrures de l'église, l'éclairage et la vitrine du magasin rue du Général frère. Sachant que les radiants de la salle de sports sont défectueux. Ces travaux seront obligatoirement effectués au cours de l'année 2018.

Après délibération, le budget primitif 2017 est voté à 2 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour.

V. Délibération : loyer local maison médicale

Monsieur le Maire revient sur la délibération du tarif des locaux loués par les professionnels de santé qui ne font que des permanences. Le loyer avait été mis à 50 euros.

Après réflexion et dans l'impossibilité de faire poser des compteurs individuels, il propose d'inclure dans le loyer une somme de 15 euros couvrant les frais d'électricité.

Le loyer mensuel sera donc de 65 euros TTC.

Le conseil vote à l'unanimité.

VI. Délibération : Frais kilométriques agents

Monsieur le Maire explique que les agents utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à des formations ou des déplacements professionnels.

De ce fait, il propose de passer une délibération qui octroie le remboursement des frais kilométriques aux agents que se déplacent avec leurs véhicules personnels dans le cadre de leur fonction.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le tarif kilométrique en vigueur au jour du déplacement. L'agent devra fournir tous les documents nécessaires au paiement de cette indemnité.

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité.

VII. Divers

Maison 2bis rue de la concorde Madame Lucie LETURGEZ demande si des devis ont déjà été reçus pour les travaux au 2b rue de la Concorde et si oui quand les travaux seront terminés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été établis mais que d'autres doivent encore arrivés. Le conseil devra délibérer lors d'une prochaine réunion sur les entreprises retenues pour les effectuer.

De plus, arrivant bientôt pendant la période estivale, cela sera très compliqué d'avoir terminé le chantier pour la rentrée de septembre 2018.

Conseil de classes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le compte rendu du conseil de classe du 26 mars 2018 et donne lecture de celui-ci.

De nouveau madame Engrand, directrice d'école, réitère sa demande pour obtenir le prêt de la salle de sports pour la kermesse de l'école. Faut de y accéder, malgré les propositions des parents d'élèves de le faire dehors ou de trouver d'autres solutions, il n'y aura pas de kermesse cette année.

La question a déjà été posée au conseil est celui-ci confirme que la salle des ports ne sert qu'aux activités sportives.

Madame Engrand informe également que de l'air passe au niveau des appuis de fenêtres des classes.

Monsieur le Maire annonce qu'il va se rapprocher des différents organismes pour monter des dossiers de subventions et proposera au moment voulu d'inscrire cette dépense au budget 2019.

La directrice réclame également, en sachant qu'il y en a déjà un dans son bureau, un nouveau copieur/scanneur pour que les professeurs puissent scanner les travaux des élèves.

Monsieur le Maire se chargera de rencontrer Madame Engrand pour voir l'utilisation qu'elle compte en faire, et reviendra devant le conseil lors de la prochaine réunion.

Contrat maintenance informatique

Monsieur Philippe LOURDEL se pose la question de savoir pourquoi la commune ne prend pas Monsieur Grégory PECQUEUR, résidant de la commune, pour la maintenance informatique de la commune. Monsieur le Maire répond que la commune est engagée avec la société ICEA mais qu'il va regarder le coût de celle-ci et la date de fin d'engagement pour voir ce qui est le plus avantageux.

Parcours du cœur Madame Pascale TARD rappelle que le dimanche 15 avril 2018 a lieu le parcours du cœur. Rendez-vous à la salle de sports pour un départ à 9h30. Deux parcours sont proposés 6 ou 12 kms. Les parcours peuvent être effectués en vélo, en courant ou en marchand.

MAM (Maison Assistantes Maternelles) Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'association « Les petites lucioles » pour la création de la MAM avec comme questions garantir que le logement situé au 2bis rue de la Concorde pourra leur être loué, et le refus de la mairie de la création d'une autre MAM.

Après lecture et discussion, Monsieur le Maire indique qu'effectivement dès que les travaux seront terminés, l'association sera prioritaire mais que le logement sera réhabilité comme pour un particulier. A charge de l'association d'aménager les lieux pour respecter la réception du public.

Sur la question de refuser l'implantation d'une autre MAM, Monsieur le Maire estime qu'il ne peut refuser une autre création, sachant que ces associations sont libres comme pour un commerce à la condition qu'il respecte les obligations légales.

Association « Les petites lucioles » Madame Lucie LETURGEZ demande si l'association « Les petites lucioles » pourrait s'associer avec d'autres associations du village pour créer des événements dans l'année. Des propositions sont faites comme vendre du muguet, un thé dansant... Monsieur le Maire est entièrement d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

M. CHAUSSOY Alain

Mme TARD Pascale

M. LEFEBVRE Freddy

M. LOURDEL Philippe

Mme COPIN Patricia

Mme LETURGEZ Lucie

Mme CAMPAGNE Christine

M.MAHIEU Julien

Mme Elisabeth CAPRON